

L'an deux mille vingt-trois, le douze juin à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Christian BOISSINOT, Maire de la Commune.

Conseillers présents : Christian Boissinot, Guy Lumeau, Cécile Jauzelon, Delphine Dubois, Clotilde Drin, Yoann Bonneaud, Patrice Blanchard, Laurence Bompas, Daniel Drapeau, Emilie Huvelin, Michaël Martin, Catherine (Cathy) Paillou, Sébastien Pierron et Charlène Vrignaud.

Conseiller excusé : Mathieu Huvelin

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, Delphine Dubois est désignée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 14

Suffrages exprimés : 14

Nombre de pouvoirs : 0

LISTE DES DELIBERATIONS

La liste des délibérations approuvées lors du conseil municipal du 12 juin 2023 (suivant l'article 4 de l'Ordonnance n°2021-1310 du 7 Octobre 2021 qui modifie l'article L. 2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales) est la suivante :

N° DE L'ACTE	DATE DE L'ACTE	OBJET DE LA DELIBERATION	VOTE
D 2023 06 12 01	12 juin 2023	Fonds de concours 2023	Unanimité à main levée
D 2023 06 12 02	12 juin 2023	Avis sur le plan de mobilité simplifié de la Communauté de Communes du Pays de Chantonay	Unanimité à main levée
D 2023 06 12 03	12 juin 2023	Amendes de police 2023	Unanimité à main levée
D 2023 06 12 04	12 juin 2023	Echange de parcelles – Forêt de la Pélissonnière	Unanimité à main levée
D 2023 06 12 05	12 juin 2023	Attribution d'une subvention – Association Rockajovis - Fête du 15 juillet	Unanimité à main levée

ADMINISTRATION GENERALE

1. Approbation du procès-verbal du 15 mai 2023

Les membres du Conseil Municipal approuvent le procès-verbal du 15 mai 2023.

FINANCES

2. Fonds de concours 2023

L'article L.5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la possibilité de versement de fonds de concours entre la Communauté de communes et les communes membres pour la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter l'attribution du fonds de concours 2023 d'un montant de 58 628€ de la Communauté du Pays de Chantonay pour les investissements suivants :

RECAPITULATIF INVESTISSEMENT			
POSTES DE DEPENSES	Montant H.T.	POSTES DE RECETTES	Montant H.T.
Sonde terrain de sport	1 795.00 €	Fonds de concours CCPC (49.89%)	45 501.88 €
Eclairage terrain de sport	11 805.00 €	Autofinancement de la commune (50.11%)	45 706.26 €
Voirie - écluses	11 455.00 €		
Etudes square	33 500.00 €		
Remise en état site de la Mine	26 150.00 €		
Tracteur Kubota	6 503.13 €		
TOTAL	91 208.13 €	TOTAL	91 208.13 €

RECAPITULATIF FONCTIONNEMENT			
POSTES DE DEPENSES	Montant H.T.	POSTES DE RECETTES	Montant H.T.
Peintures	11 842.25 €	Fonds de concours CCPC (50%)	13 126.13 €
PATA	14 410.00 €	Autofinancement de la commune (50%)	13 126.13 €
TOTAL	26 252.25 €	TOTAL	26 252.25 €

RECAPITULATIF GENERAL			
DEPENSES	Montant H.T.	RECETTES	Montant H.T.
Part Investissement	91 208.13 €	Fonds de concours global CCPC (49.91%)	58 628.00 €
Part Fonctionnement	26 252.25 €	Autofinancement global de la commune (50.09%)	58 832.38 €
TOTAL	117 460.38 €	TOTAL	117 460.38 €

Sur proposition de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- Autorisent Monsieur le Maire à solliciter l'octroi d'un fonds de concours de 58 628€ auprès de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay
- Autorisent Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente décision.

PAYS DE CHANTONNAY

3. Avis sur le plan de mobilité simplifié de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay

La mobilité est un enjeu majeur pour l'aménagement et la qualité de vie sur le Pays de Chantonnay. A la fois défi environnemental face à la décarbonation des déplacements quotidiens et enjeu économique face à la flambée des coûts de l'énergie, le Pays de Chantonnay souhaite mettre en œuvre une politique de mobilité ambitieuse et pragmatique sur les 10 communes.

Lors du Conseil Communautaire du 29 mars dernier, le Plan de mobilité simplifié a été arrêté.

Ce plan se structure autour de cinq grandes orientations stratégiques, déclinées en 18 actions que la Communauté de Communes a souhaité pragmatique afin d'offrir des solutions durables et applicables à son identité rurale.

Monsieur le Maire donne lecture des enjeux :

- Des enjeux liés à l'offre de transports publics afin de rendre visible et attractive l'offre existante en facilitant l'intermodalité et le rabattement vers les gares de Chantonnay et de Bournezeau ;
- Des enjeux liés à la mobilité partagée afin de limiter l'autosolisme, notamment pour les trajets domicile-travail en favorisant le covoiturage et/ou l'autopartage ;
- Des enjeux liés aux modes actifs afin de faciliter, encourager et sécuriser la pratique du vélo ou de la marche à pied ;
- Des enjeux liés aux publics fragiles afin de faciliter l'accès à l'emploi ou le quotidien des personnes dépendantes en apportant une offre de mobilité adaptée aux besoins de chacun ;
- Des enjeux liés à la gouvernance de la mobilité, compétence où le Conseil régional des Pays de la Loire demeure chef de file de la mobilité.

Le Pays de Chantonnay souhaite poursuivre son volontarisme territorial en associant acteurs économiques et associatifs sur ces sujets de mobilité afin d'adapter les moyens financiers et techniques à mettre en œuvre.

Pour répondre à ces enjeux, cinq grandes orientations stratégiques structurent le Plan de mobilité simplifié du Pays de Chantonnay :

- Axe 1 : Renforcer les solutions de transports publics ;
- Axe 2 : Favoriser la mobilité sociale et solidaire ;
- Axe 3 : Favoriser les mobilités partagées ;
- Axe 4 : Favoriser les mobilités actives et la démobilité ;
- Axe 5 : Renforcer la communication et la sensibilisation.

Ces orientations se déclinent dans un plan composé de 18 actions afin d'offrir des solutions durables et applicables à l'identité rurale du Pays de Chantonnay mais aussi progressives afin de proposer de nouvelles solutions s'adaptant aux initiatives du territoire.

Parmi les actions prioritaires :

- Le Pays de Chantonnay défend la pérennisation de la ligne TER 14 auprès des Régions compétentes, une adaptation du cadencement des horaires de train et souhaite construire une offre de rabattement vers les gares de Chantonnay et Bournezeau
- Le développement du transport à la demande par une évolution de l'offre existante grâce à un travail partenarial à mener avec la Région Pays de la Loire ;
- La promotion du covoiturage sur le territoire, notamment sur les trajets domicile-travail, source d'économies et de réduction d'émissions de gaz à effets de serre ;
- La réalisation d'un schéma directeur cyclable pour structurer le maillage cyclable sur le territoire et promouvoir la pratique du vélo, notamment en proposant un service de location longue durée de vélos à assistance électrique ;
- L'élaboration d'un plan de communication sur l'ensemble du territoire pour faire connaître l'offre de mobilité sur le Pays de Chantonnay.

Monsieur le Maire informe que la première phase de mise en œuvre de ce Plan de mobilité simplifié court sur la période 2023-2026. Cette mise en œuvre fait l'objet d'un Plan pluriannuel dont l'évaluation financière prévoit un budget d'environ 70 000 € en 2023 et croît pour atteindre 100 000 € / an à horizon 2026.

Conformément à l'article L.1214 du Code des Transports, les membres du Conseil Municipal sont invités à donner leur avis dans les 3 mois suivant la prise de décision de l'intercommunalité. A défaut l'avis est réputé favorable.

Sur proposition de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **Emettent un avis favorable au plan de mobilité présenté**
- **Autorisent Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches relatives à cet avis**

Christian BOISSINOT fait part de l'avancée du dossier de la ligne 14. Les discussions entre les Région Pays de La Loire et Nouvelle Aquitaine sont toujours en cours.

4. Amendes de police 2023

Dans le cadre du subventionnement amendes de police, il est proposé de réaliser des travaux de sécurisation Rue du Tigre et Rue du Parc par la mise en place d'écluses. La participation départementale pourrait s'élever à 20% du coût de réalisation.

Lors de la séance du Conseil Municipal du 3 avril 2023, le plan de financement relatif aux amendes de police 2023 a été voté pour un montant de travaux de 10 000€ HT. Or ce montant doit être ajusté à 8 000€ HT. Il convient donc de délibérer sur le nouveau plan de financement comme suit :

Ecluses Rue du Tigre et Rue du Parc			
Dépenses	Montant H.T.	Recettes	Montant H.T.
Etudes	3 455 €	Subvention amende de police (20%)	2 291 €
Travaux	8 000 €	Autofinancement de la commune (80%)	9 164 €
TOTAL	11 455 €	TOTAL	11 455 €

Sur proposition de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- Autorisent Monsieur le Maire à demander une subvention au titre des amendes de police pour la mise en place d'écluses Rue du Tigre et Rue du Parc
- Autorisent Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches nécessaires à la réalisation du dossier.

5. Echange de parcelles – Forêt de la Péliissonnière

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des impôts,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un projet d'échanges de terrains sur le secteur de la forêt de la Péliissonnière (zonage Nf au PLUi) est nécessaire, permettant ainsi une bonne exploitation des sentiers communaux.

La valeur des parcelles échangées est de 1 200€ pour chaque partie concernée.

Ainsi il a été convenu avec les consorts De Lestrage, et après bornage la répartition suivante :

Ancienne parcelle			Part commune de Rochetjoux		Part commune consorts De Lestrage	
Propriétaire	N° parcelle	Surface (en m²)	N° parcelle	Surface (en m²)	N° parcelle	Surface (en m²)
Consorts de Lestranges	B 661	156 360	B 1987	5036	B 1988	151324
	B 709	125410	B 1989	550	B 1991	124296
			B 1990	564		
	B 710	16660	B 1992	327	B 1993	16333
	B 711	12090	B 1994	724	B 1995	11366
Commune de Rochetjoux		4816			B 1996	4816

Les frais de géomètre ayant été à la charge de la commune, les frais de notaire et afférents seront pris en charge par les consorts De Lestrage. Les démarches seront à effectuer auprès de l'étude de Maître LARDIERE à Mouchamps.

Sur proposition de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- Acceptent les échanges de terrains comme mentionné ci-dessus
- Autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération

COMMISSION « ACTIONS SOCIALES – FAMILLE – SUIVI REGLEMENTAIRE »

Cécile JAUZELON donne une information concernant la fête de l'agriculture du 26-27 août 2023. La route de la Jonchère sera en sens unique à descendre de la Jonchère. Un plan sera communiqué dès réception.

L'éclairage public sera maintenu dans la nuit de samedi à dimanche afin de garantir la sécurité des personnes traversant le bourg.

COMMISSION « COMMUNICATION – CULTURE – ASSOCIATIONS »

6. Attribution d'une subvention – Association Rockajovis - Fête du 15 juillet

Considérant l'organisation d'une manifestation le 15 juillet 2023 et le budget s'y afférant ;
Considérant la demande de participation de l'association Rockajovis aux frais de fonctionnement de cette soirée ;

Sur proposition de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- Approuvent le versement d'une subvention de 500 € au profit de l'association Rockajovis
- Indiquent que les crédits seront pris sur l'article 65784 « Subventions aux associations »
- Autorisent Monsieur le Maire à prendre toute décision nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

7. Passeport du civisme

Delphine DUBOIS fait part d'une proposition d'un citoyen : mettre en place le passeport du civisme. L'idée est de sensibiliser les jeunes (principalement des CM2) au civisme par différentes actions. Cela est souvent porté par les CMJ et demande un investissement important des élus. Ce sujet sera à revoir.

COMMISSION « BATIMENTS – AUTORISATIONS URBANISME – SPORTS »

8. Théâtre

La publication du marché de travaux a eu lieu le 31 mai 2023 avec une date limite de remise des offres au 3 juillet 2023 à 12h.

DECISIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire présente les décisions qu'il a prises suite aux délégations données par le Conseil Municipal :

N° de la décision	Date de la décision	Objet
DS 05/2023	17/05/2023	DIA – 4, PLACE DES PLANCHETTES
DS 06/2023	30/05/2023	DIA – 2 PLACE STANHOPE DE LA DEBUTRIE

QUESTIONS DIVERSES

Christian BOISSINOT confirme que la commune va accueillir un dispositif de recueil des titres sécurisés (cartes d'identité, passeport) à compter du 18 septembre 2023 à raison de 20h par semaine. Les plages horaires restent à définir et les rendez-vous seront à prendre par internet.

Christian BOISSINOT informe les élus que le conseil communautaire du 28 juin 2023 aura lieu à Rochetrejoux à 18h30.

Guy LUMEAU annonce qu'une réunion de présentation et de retour d'expérience sur la végétalisation des cours d'école aura lieu le 21 juin 2023. C'est organisé par le CPIE en présence de divers professionnels intéressés par le sujet (paysagistes, collectivités, écoles...).

Guy LUMEAU indique que la compétence assainissement sera transférée au 1^{er} janvier 2025 à la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay en lien avec Vendée Eau avec un lissage des tarifs. Pour les rocatrejeviciens le coût du service augmentera d'une dizaine d'euros par an sur cinq ans.

Mickaël MARTIN présente le compte-rendu de la dernière réunion du SYDEV.

Delphine DUBOIS rappelle qu'il y a la balade de l'office de tourisme le mardi 27 juin.

La séance est levée à 22h.

<p>Delphine DUBOIS, Secrétaire de séance</p> 	<p>Christian Boissinot, Maire de Rochetrejoux.</p> 
--	---